

Le Serrissien

www.serris.fr

N° 117
FÉVRIER
2022



/ Dossier
**une parenthèse
magique**

/ COUP D'ŒIL

■ LES ATELIERS NUMÉRIQUES

/ CADRE DE VIE

■ TROTTINETTE, LES RÈGLES À RESPECTER

Serris
Val d'Europe

SOMMAIRE



Suivez-nous

Sur www.serris.fr

sur notre **page Facebook officielle**
f VilleDeSerris

En vous inscrivant
sur la **newsletter**
depuis www.serris.fr



VILLE DE SERRIS

2, Place
Antoine Mauny
BP 15 - Serris
77706
Marne la Vallée
CEDEX 4
Tél. 01 60 43 52 00
Fax : 01 60 43 08 13
contact@serris.fr
www.serris.fr

Accueil

Lundi : 14 h 00-18 h 00
Du mardi au vendredi :
9 h 00-12 h 00
et 14 h 00-18 h 00
Samedi : 9 h 00-12 h 00

P. 4

ZAPPING

En bref et en images
Devoir de mémoire

P. 8

COUP D'ŒIL

À Serris, on se cultive
dès le plus jeune âge !
Le Préfet de Seine-et-Marne
à la découverte de Serris
Les spectacles
de la Ferme des Communes
Le retour des ateliers numériques
Listes électorales : vous pouvez
encore vous inscrire !

P. 14

RENCONTRE

Maëva LEJUEZ

P. 16

DOSSIER

Une parenthèse magique

P. 24

ÉCONOMIE

Une seconde clinique vétérinaire
à Serris
Ils ont choisi Serris
pour s'implanter

P. 26

CADRE DE VIE

Une nouvelle aire de jeux
square des Tournesols
Le Guichet Unique d'Autorisation
d'Urbanisme simplifie
les démarches
Planning prévisionnel de livraison
des futurs programmes
Rollers, trottinettes, gyropodes :
les règles à respecter !

P. 30

DÉMOCRATIE

Bienvenue aux nouveaux élus
Expression politique

P. 40

À L'AFFICHE





Mes chers concitoyens,

Gardons le cap ! C'est le mot d'ordre que je vous propose pour 2022.

À presque deux ans d'une crise sanitaire qui bouleverse en profondeur nos modes de vie (au travail, en famille, entre amis), garder le cap, c'est ce que nous faisons en tant qu'équipe municipale, épaulée par tous nos agents.

Je souhaite leur rendre hommage et leur dire toute ma reconnaissance : dans tous les besoins de proximité, les agents de la Ville œuvrent, directement ou indirectement, à votre service dans les structures dédiées à la jeunesse, la petite enfance, les écoles ou dans celles qui sont consacrées au social, à la voirie, aux espaces verts, etc. Ils travaillent toujours avec compétence et dévouement pour les Serrisais, je veux ici les remercier au nom de tout le Conseil municipal.

En permanence, nous nous adaptons aux évolutions de la situation sanitaire pour organiser du mieux possible la vie de la commune. Nous inventons, nous anticipons, nous nous renouvelons. Nous agissons, nous faisons ; parfois nous devons défaire pour refaire autrement comme lorsque nous devons annuler des festivités ou des animations pour les proposer sous des formes différentes.

Nous cherchons toujours les meilleures solutions en tenant compte des contraintes multiples ; nous avons en permanence le souci de trouver les meilleurs équilibres possibles pour satisfaire le plus grand nombre.

« Je suis convaincu que nous saurons, ensemble, relever les défis de 2022 pour en faire une année riche en joies petites et grandes, pleine d'allant, nourrie de nos solidarités. »

Dans le même temps, nous continuons de pousser nos projets pour que Serris se développe dans la direction que nous avons choisie ensemble.

Depuis deux ans, nous avons tous, vous et nous, su nous adapter, accepter les contraintes, imaginer d'autres possibles, réinventer des usages. Garder le cap, c'est conserver notre formidable capacité à résister, endurer, transformer.

La crise de la Covid a également durement éprouvé la santé psychologique de nos concitoyens. Cet état de tension psychologique, nous devons le combattre aussi en retrouvant les raisons de l'optimisme à participer, comme en décembre dernier, aux événements culturels, citoyens et sportifs.

2022 connaîtra des événements politiques forts avec notamment l'élection présidentielle. J'espère de tout cœur que celui ou celle que les Français choisiront saura redonner de la prospérité à notre pays qui en a tant perdu au cours de cette crise.

Je conclurai sur une note d'espoir. Cette crise nous aura enseigné le caractère précieux de nos relations humaines, des instants partagés et du vivre ensemble. Je suis convaincu que nous saurons, ensemble, relever les défis de 2022 pour en faire une année riche en joies petites et grandes, pleine d'allant, nourrie de nos solidarités.

Philippe DESCROUET

Maire de Serris

Président de Val d'Europe agglomération

STAGE SPORT & CULTURE URBAINE

Graff, skate, trottinette étaient au programme du stage multi-activités d'octobre. Les jeunes participants du CM1 à la 3^e, ont découvert le graff et ont pu profiter du flow-park pour apprendre de nouvelles figures en skate ou trottinette et découvrir les joies de la glisse. ▶



CÉRÉMONIE DE REMISE DES MÉDAILLES D'HONNEUR DU TRAVAIL

Mercredi 17 novembre, les élus municipaux ont procédé à la remise des médailles d'honneur du travail. Cinq Serrissiens ont reçu la médaille d'Argent (20 années de travail), six celle de Vermeil (30 années de travail), trois, celle d'Or (35 années de travail) et sept la médaille Grand Or (40 années de travail).

Les récipiendaires ont reçu leur médaille, leur diplôme ainsi que des cadeaux offerts par la Municipalité. ▶



BIENVENUE AUX NOUVEAUX SERRISSIENS

Vendredi 19 novembre, Philippe DESCROUET, Maire de Serris et Président de Val d'Europe agglomération et les élus municipaux ont accueilli près de 80 habitants ayant emménagé dans notre commune en 2020 et 2021

Lors de cette traditionnelle cérémonie, le Maire a présenté la commune et les services municipaux avant d'échanger avec les participants. Ceux-ci sont repartis avec des cadeaux de bienvenue: un panier gourmand de produits de la région et des invitations pour des spectacles à la Ferme des Communes. ▼





◀ FORMATION DES DÉLÉGUÉS DU COLLÈGE

Comme tous les ans, les délégués de classe du Collège Madeleine Renaud ont suivi une formation sur leur rôle et leurs responsabilités.

Henri PEREZ, Adjoint au Maire délégué à la Jeunesse et aux Sports est venu en fin de matinée remettre le livret élaboré par la Ville de Serris et le collège à ces élèves qui s'investissent auprès de leurs camarades de classe.



◀ UN WEEK-END GOURMAND

Les 27 et 28 novembre derniers, La Ferme des Communes accueillait la troisième édition du Marché des Producteurs organisé par les producteurs de l'Association Vins et Gastronomie de France en partenariat avec la Ville de Serris. Plus de 750 visiteurs sont venus découvrir les nombreuses spécialités présentées et faire des achats pour leurs repas de fin d'année.



Plus de photos
www.serris.fr
 Ville. de. Serris



◀ LES SERRISSIENS ONT LA PAROLE

Vendredi 3 et samedi 4 décembre, les habitants étaient conviés aux traditionnelles réunions de quartier « Les Serrisiens ont la parole » : vendredi pour les habitants du Centre urbain et samedi pour les habitants du Bourg.

Ces réunions de quartier ont été l'occasion pour les habitants d'échanger avec les élus sur les sujets liés à la vie de leur quartier (cadre de vie, travaux, sécurité, etc.).

Devoir de mémoire

Le 11 novembre 2021, la Ville de Serris a commémoré l'Armistice qui a mis fin à la Première Guerre Mondiale. Philippe DESCROUET, Maire de Serris et Président de Val d'Europe agglomération, Patricia LEMOINE, Députée de Seine-et-Marne, Jean-François PARIGI, Président du Département, Anne GBIORZYCK, Vice-présidente du Département et Maire de Bailly-Romainvilliers et Thierry CERRI, Conseiller départemental et Maire de Coupvray, Ghislain DELVAUX Maire d'Esbly, de nombreux élus de la commune et du Conseil Municipal des Enfants et du Conseil Municipal des Jeunes étaient présents à cette cérémonie qui s'est déroulée en deux temps: tout d'abord au Monument aux Morts puis devant la Plaque du Souvenir à l'Hôtel de Ville.

Dans son discours, Philippe DESCROUET a rappelé l'importance du devoir de mémoire « Alors qu'il ne subsiste plus de témoin direct de la Première guerre mondiale, il nous appartient de transmettre le flambeau de la mémoire aux générations qui auront demain la responsabilité de cet héritage. Commémorer le 11 novembre, c'est exprimer notre reconnaissance envers ceux qui ont fait le sacrifice de leur vie. C'est aussi réaffirmer notre attachement à la paix et à la démocratie, notre foi dans les principes républicains de liberté, d'égalité et de fraternité. »

Merci à l'association Adahmo, l'Epide de Montry, Iron Piper et la Fanfare de Lagny-sur-Marne.







À Serris, on se cultive dès le plus jeune âge !



Quand les acteurs demandent aux élèves présents à la Ferme des Communes combien sont déjà venus au théâtre, il existe encore trop peu de personnes qui répondent positivement. Pour y remédier, les élus de Serris ont mis en place des spectacles jeune public accessibles à partir de 5 €, des tarifs réduits pour les moins de 26 ans et les étudiants ou encore la possibilité de profiter du pass Culture pour venir à la Ferme. Pour initier les plus jeunes au spectacle vivant, le Maire de Serris, Philippe DESCROUET et Dominique BRUNEL, son Adjointe à la Culture ont également décidé de mener des actions en direction des élèves de la Commune, de la maternelle au lycée.

Ainsi, le 9 novembre dernier, plus de 300 enfants des écoles maternelles Jean de La Fontaine, Robert Doisneau, Jules Verne et Henri Matisse se sont rendus à la Ferme des Communes pour assister aux deux séances de *L'Eau-dyssée de Lola*, un spectacle interactif de sensibilisation à l'écologie qui mêlait marionnettes et ombres chinoises. Tout au long de la représentation, les élèves ont utilisé des bâtons de pluie et des maracas. Ces instruments, les enfants les connaissaient bien; ce sont eux qui les ont confectionnés lors des ateliers qui ont eu lieu dans leurs classes. Ils ont également pu s'entraîner à les manier en aidant Junior, un des personnages qu'ils ont retrouvés



Depuis septembre, plus de 800 élèves de la maternelle au lycée ont bénéficié gratuitement des actions culturelles menées dans les établissements scolaires et des représentations données à la Ferme des Communes. À Serris, l'initiation à la culture commence dès le plus jeune âge !

lors du spectacle. Ces ateliers et ces représentations scolaires ont été réalisés par les acteurs des Souffleurs d'Histoire qui ont été accueillis en résidence à Serris. Cette compagnie avait déjà proposé en septembre 2 représentations de *La Machine à explorer le temps* pour 468 élèves de CM1 et CM2 des cinq écoles de la Ville et des 5^e du collège Madeleine Renaud.

Fin novembre, six classes de première ont assisté à la *Journée de la Jupe*, version théâtrale du film du même nom. Cette pièce qui se déroule dans un lycée, traite de sujets d'actualité tels que la religion, l'égalité hommes/femmes, le harcèlement, le racisme... Des thèmes sur lesquels les élèves ont

pu dialoguer avec les acteurs après la représentation, mais aussi avant la pièce lors d'échanges forts, souvent émouvants qui ont eu lieu toute la journée du mardi précédent au lycée. Ces rencontres ont pu se dérouler grâce à la politique de résidence menée par la Ferme des Communes. Tout comme les Souffleurs d'histoire, la troupe de *La Journée de la Jupe* avait également été accueillie en résidence à Serris.

L'initiation au spectacle vivant proposé par le parcours éducatif et culturel poursuit son développement à Terre d'Éveil de la compagnie La Tortue. Cette résidence permettra la tenue de quatre représentations dans les crèches et au Relais Petite Enfance.



UNE RÉSIDENCE ARTISTIQUE, C'EST QUOI ?

Quand un artiste ou une compagnie de théâtre de besoin d'un lieu pour créer une œuvre, répéter une pièce ou peaufiner un spectacle, il peut demander à être accueilli en résidence dans une salle de spectacle par exemple pour bénéficier de la scène et de matériels techniques ou de l'aide d'un régisseur. Une résidence peut concerner tout type d'artistes (peintre, orchestre symphonique, vidéaste, etc.)

À la Ferme des Communes, les troupes bénéficient gratuitement des installations et de l'aide du personnel mais ils doivent en contrepartie donner une représentation et/ou des ateliers pour les scolaires.

Le spectacle de Fabien OLICARD qui a été joué au Zénith de Paris en décembre dernier a été travaillé à Serris, tout comme *la Machine de Turing* qui a été créé à la Ferme des Communes avant de remporter 4 Molières en 2019.



Le Préfet de Seine-et-Marne à la découverte de Serris

Le 7 décembre dernier Philippe DESCROUET, Maire de Serris et Président de Val d'Europe agglomération a accueilli Lionel BEFFRE, Préfet de Seine-et-Marne et François-Claude PLAISANT, Sous-Préfet de Torcy pour une visite de notre commune.

Cette visite a débuté par une présentation du territoire du Val d'Europe à l'Immeuble Le Plaza, en compagnie de Christophe GIRAL et Damien AUDRIC de la branche développement immobilier de Disney. Grâce à la maquette du secteur historique du Val d'Europe, Philippe DESCROUET a pu leur expliquer le rôle de Serris dans le centre urbain, au cœur de ce territoire d'exception.

Accompagné de Luc CHEVALIER, son 1^{er} adjoint, le Maire de Serris a continué la présentation de notre commune par une visite en bus, l'occasion d'exposer toutes les spécificités de la ville et ses différentes phases d'aménagement comme les différentes ZAC ou le site d'implantation de la future université.

Rejoints par Thierry CERRI, 1^{er} Vice-président de Val d'Europe agglomération en charge du Développement économique et du Tourisme, les élus de Serris, le Préfet et le Sous-Préfet de Seine-et-Marne ont rencontré la Directrice du centre commercial Val d'Europe, Anne-Catherine Tournon et Alison DELBARRE pour La Vallée Village, deux acteurs économiques majeurs, qui participent à l'attractivité de Serris avec 26 millions de visiteurs par an à eux deux. Cette matinée s'est terminée par une réunion de travail en mairie.

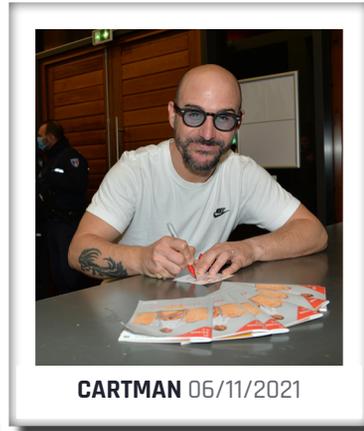
Une rencontre très constructive qui a permis à Lionel BEFFRE nommé Préfet de Seine-et-Marne en juillet 2021, de mieux connaître notre commune et les enjeux de notre territoire.



DJIMO 16/10/21



CAROLINE VIGNEAUX 30/10/21



CARTMAN 06/11/2021

**LES DERNIERS
SPECTACLES
DE LA FERME
DES COMMUNES**



NORA HAMZAWI 20/11/21



BLACK COMEDY 04/12/21



RIMBAUD EN FEU 11/12/21



HAUT LES NAINS 19/12/21



PANAYOTIS PASCOT 22/01/22

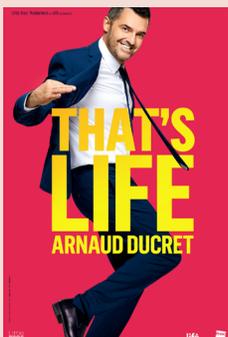


VIRGINIE HOCQ 12/02/22

**LES PROCHAINS
SPECTACLES**



Billetterie : www.fermedescommunes.fr



Sam 5 mars 21 h 00

COMPLET



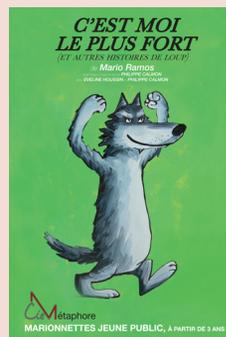
Sam. 12 mars 21 h 00

29 € / 23 €



Sam. 16 avril 21 h 00

29 € / 23 €



Dim. 3 avril 15 h 00

8 € / 5 €



Sam. 28 mai 21 h 00

29 € / 23 €

Le retour des ateliers numériques

**Vous voulez en savoir plus sur Facebook ou Instagram ?
Vous souhaitez savoir comment envoyer un mail ? Vous avez
peur de naviguer sur internet ? Inscrivez-vous aux ateliers
numériques proposés par la Ville. Ils sont gratuits et ouverts
à tous, quel que soit votre âge.**

S'initier au numérique! C'est la promesse des ateliers qui sont proposés à Serris depuis 2019. Après une phase d'expérimentation en 2019, les ateliers numériques avaient été présentés à tous les Serrisais avant d'être interrompus en raison de l'épidémie de Covid-19.

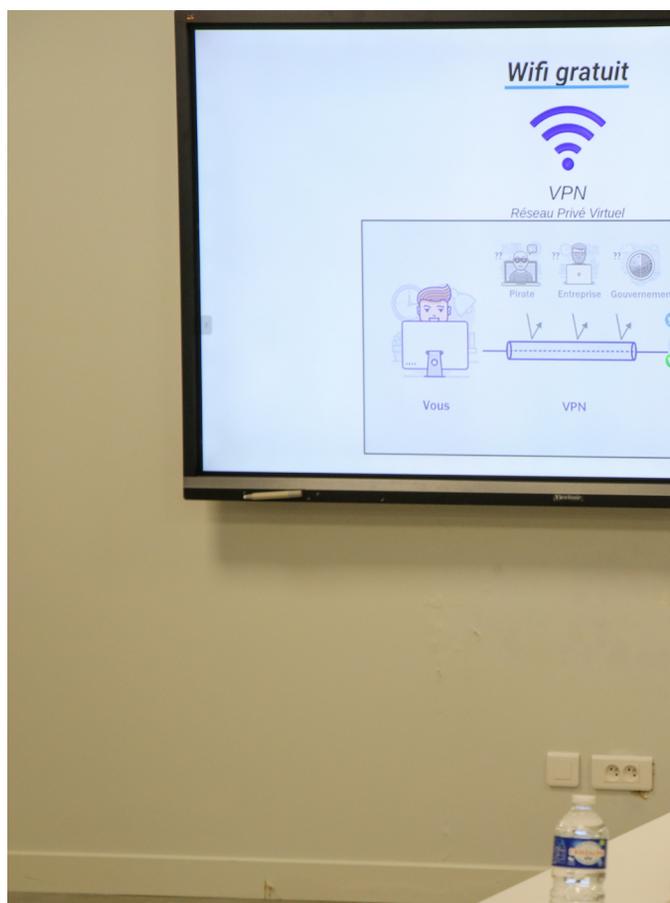
Pendant cette pause, Olivier BERNARD, animateur numérique de la Direction des Systèmes d'Information (DSI) a peaufiné le contenu des séances et fait équiper la salle de l'Elbe d'un écran numérique interactif pour dynamiser et rendre encore plus vivant ces ateliers. Pour que tous les participants puissent bénéficier d'un accompagnement particulier, les ateliers numériques seront limités à huit personnes par séance. Alors, si un ou plusieurs thèmes vous intéressent, inscrivez-vous!

Ateliers numériques

Le mardi et jeudi, de 10 h 00 à 11 h 30,
salle de l'Elbe (cours de l'Elbe, à Serris).
Gratuit et ouvert à tous quelque soit l'âge.
Pass vaccinal et le port du masque obligatoires.

INSCRIPTION

- par mail: ateliersnumeriques@serris.fr
- par téléphone: 06 42 22 32 75
- en flashant le QR Code ci-dessous



LES ATELIERS

1. Mardi 15 mars 2022

LES BONNES PRATIQUES DU WEB

Apprenez à reconnaître les dangers du web et à vous en protéger.

2. Vendredi 18 mars 2022

EFFECTUER SES DÉMARCHES ADMINISTRATIVES SUR LE WEB

Facilitez-vous les tâches administratives grâce à internet.

3. Mardi 22 mars 2022

SAVOIR NAVIGUER SUR INTERNET

Découvrez différentes astuces et fonctionnalités du Cloud.

4. Vendredi 25 mars 2022

MAÎTRISER SA BOÎTE MAIL

Créez, consultez, envoyez et organisez vos mails.

5. Mardi 29 mars 2022

DÉCOUVREZ LES RÉSEAUX SOCIAUX

Après une petite présentation des réseaux sociaux, découvrez quelques fonctionnalités de Facebook, Messenger et WhatsApp.



6. Vendredi 1^{er} avril 2022

MAÎTRISER SON SMARTPHONE SOUS ANDROID

Apprenez à entrer dans les paramètres pour connaître les options et les réglages de votre smartphone.

7. Mardi 5 avril 2022

MAÎTRISER SON SMARTPHONE SOUS IOS

Apprenez à entrer dans les paramètres pour connaître les options et les réglages de votre iPhone.

8. Vendredi 8 avril 2022

LES DIFFÉRENTS ASSISTANTS NUMÉRIQUES

Découvrez toutes les aides numériques qui existent, de l'assistant de votre smartphone au service à la personne.

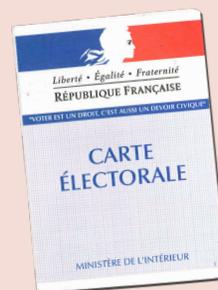
9. Mardi 12 avril 2022

LES APPLICATIONS DE TOUS LES JOURS

Découvrez quelques applications pratiques pour la vie de tous les jours.

Listes électorales : vous pouvez encore vous inscrire !

Vous n'êtes pas encore inscrit sur les listes électorales pour les prochaines élections présidentielles et législatives de 2022 ? N'oubliez pas de vous inscrire.



Date limite d'inscription pour les élections présidentielles :

- sur www.service-public.fr : 2 mars 2022 ;
- en mairie ou par courrier : 4 mars 2022.

Date limite d'inscription pour les élections législatives :

- sur www.service-public.fr : 4 mai 2022 ;
- en mairie ou par courrier : 6 mai 2022.

Cette inscription est nécessaire pour faire valoir votre droit de vote.

Pour vous inscrire, il vous sera demandé :

- Un justificatif d'identité
- Un justificatif de domicile numérisé ;

Date des élections présidentielles

- 1^{er} tour : 10 avril 2022
- 2^d tour : 24 avril 2022

Date des élections législatives

- 1^{er} tour : 12 juin 2022
- 2^d tour : 19 juin 2022

VOUS AVEZ DÉMÉNAGÉ À L'INTÉRIEUR DE SERRIS ?

En cas de déménagement à l'intérieur de la commune, n'oubliez pas de vous réinscrire sur les listes électorales si vous souhaitez voter à côté de votre domicile.

Du rêve, à la réalité !

Maëva LEJUEZ, Serrissienne de bientôt 36 ans, a toujours eu l'ambition ultime d'écrire un roman et d'être publiée. Rencontre avec cette romancière qui a réalisé son rêve avec la publication des deux premiers tomes de sa saga *L'Oasis*.

Maëva LEJUEZ a récemment plaqué son boulot de Community Manager afin de se mettre à son compte et se libérer du temps pour l'écriture. Un pari osé qu'elle ne regrette absolument pas : « Il est parfois nécessaire de savoir prendre des risques pour atteindre ses objectifs et réaliser ses rêves ». Il faut dire que l'écriture, c'est une passion qu'elle a depuis qu'elle sait tenir un crayon : « Petite, j'écrivais des histoires sur des feuilles volantes, je les agrafais entre elles pour que ça ressemble à un livre et je les vendais ensuite à mes parents. » Plus tard, c'est sa professeure de français de 6^e qui lui donna goût à la lecture et aux beaux mots ; « Avec elle, raconter une histoire prenait plus de profondeur, plus de sens ».

Maëva s'est ensuite lancée dans des études de journalisme, puis a été un temps rédactrice avant de devenir community manager. Au fil des années, elle ne s'est jamais éloignée complètement de l'écriture, que ce soit à travers son blog qu'elle a tenu cinq ans ou de ses nombreuses tentatives de romans qu'elle commençait en parallèle de son travail. Pas un n'a été achevé, jusqu'à *L'Oasis*.

L'idée de *L'Oasis* lui est venue d'une combinaison d'éléments. Tout d'abord du nanowrimo de l'époque (nanowrimo pour « National Novel Writing Month », marathon d'écriture international annuel ayant lieu en novembre. Les « nanoteurs » ont un mois pour écrire un petit roman de 50 000 mots minimum). Elle voulait se lancer le défi de réussir ce challenge et s'était alors renseignée sur la thématique imposée : l'anniversaire. Ensuite, de la conjoncture. Ce jour-là, Greta THUNBERG avait fait parler d'elle avec son fameux discours qui l'a rendue célèbre. Ses mots ont résonné en Maëva comme une évidence « Il n'existe qu'un seul combat capable de tous nous unir et c'est celui contre le réchauffement climatique, pour la protection de la planète. Je devais en faire un point important dans mon récit. » Et *L'Oasis* est née. L'anniversaire, on le retrouve dans l'intrigue du roman : Dawn Danger, l'héroïne, vient de fêter ses dix-huit ans. Et l'écologie, c'est l'un des nombreux messages que délivre *L'Oasis*.

Maëva a commencé à écrire *L'Oasis* en juin 2019 et a terminé le premier jet en septembre de la même année. Ensuite,

comme il est conseillé de laisser reposer son roman pour mieux y revenir plus tard, elle a attendu trois mois. En décembre, après le retour des bêta-lecteurs, elle apporte les ultimes modifications à l'ouvrage avant d'envoyer la version finale aux maisons d'éditions en février 2020.

Tout est allé ensuite très vite. Elle qui s'était préparée à un délai d'attente allant jusqu'à un an, a obtenu une réponse positive d'Alter Real en avril 2020 ! Après avoir signé le contrat, elle a retravaillé le livre avec la correctrice avant de pouvoir valider le BAT (bon à tirer) après deux trois allers-retours. Le synopsis a ensuite été rédigé et la couverture conçue par la graphiste de la maison d'édition, puis le roman a été publié en avril 2021.

Si Maëva a trouvé que la réalisation du premier livre était assez simple, la difficulté est montée d'un cran pour la suite. Elle a dû par exemple gérer la rédaction du tome II tout en travaillant les corrections du tome I. Une habitude et une organisation qu'elle a acquise et qu'elle met depuis en pratique : elle est d'ailleurs actuellement occupée à l'écriture du tome IV et aux corrections du tome III. Et ce n'est pas fini ; la saga a été pensée en cinq tomes. Les deux premiers sont sortis, le tome III est prévu pour la première partie de l'année 2022, le IV, fin 2022 et le dernier devrait être publié début 2023.

Aujourd'hui, Maëva n'a plus besoin d'agrafer de feuilles volantes pour vendre ses œuvres à sa famille, son imprimeur s'en charge, mais une chose demeure toujours identique : sa passion de raconter des histoires.



MAËVA LEJUEZ

Boutique en ligne : <https://mljz.sumup.link/>
Courriel : Maeva.ljz@gmail.com

L'Oasis est disponible dans toutes les librairies physiques (sur commande si besoin) ou en ligne. Version dédiée disponible sur mljz.sumup.link.

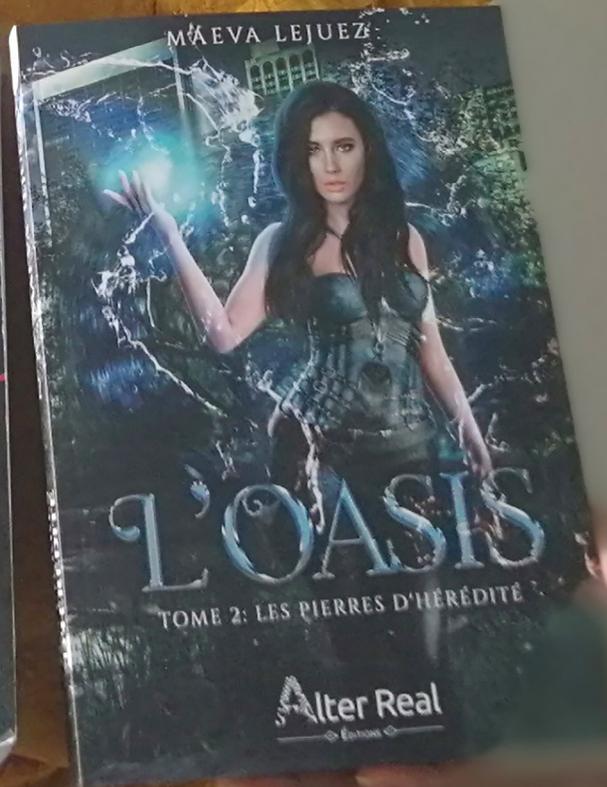
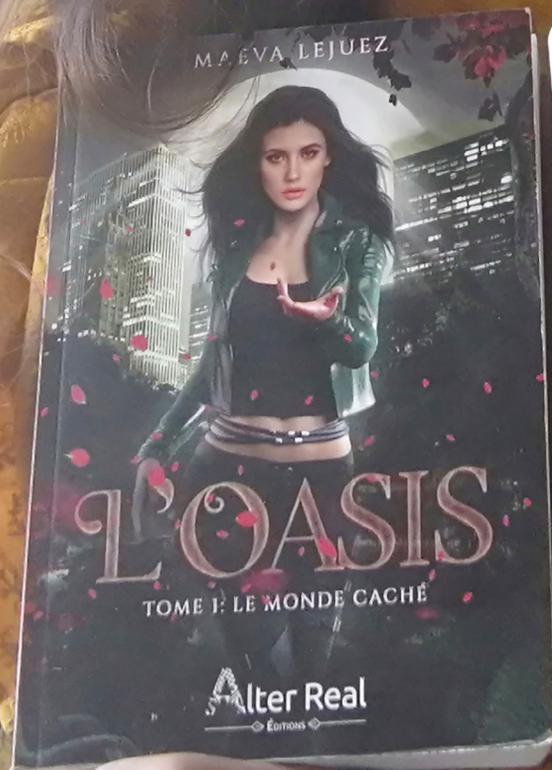
Rencontrez Maëva LEJUEZ au salon du livre de Champigny (89) les 26 et 27 février et au salon du livre de Maisons Alfort (94), le 19 mars.

L'OASIS, ÇA PARLE DE QUOI ?

Pour ses 18 ans, Dawn DANGER, une étudiante passionnée de dessin, décide sur un coup de tête de se faire tatouer.

Si elle croyait franchir un cap pour sa majorité, elle est loin d'imaginer ce qui l'attend. En effet, ce tatouage est bien plus qu'une marque indélébile sur sa peau. Grâce à lui, elle va découvrir un monde nouveau, l'Oasis. Un monde peuplé par les Natifs, qui possèdent d'incroyables pouvoirs liés aux éléments.

Et dans ce monde, il y a Kayron et les mystères qui l'entourent. Ensemble, ils vont devoir déjouer un complot qui menace l'équilibre entre les deux mondes, celui des natifs, et le nôtre...





Une parenthèse magique



Questions à Franck BROLLIER



Adjoint au Maire délégué à la Vie des quartiers, et à l'Animation et la Vie associative, au Jumelage et à la Communication



Qu'est ce qui vous a motivé à organiser toutes ces animations de Noël ?

Donner du sourire aux Serrissiens! En cette période morose en raison de l'épidémie, il était encore plus important d'être capable d'apporter du plaisir aux habitants. Avec le Maire de Serris, Philippe DESCROUET, nous avons tout fait pour que ces événements puissent avoir lieu dans les meilleures conditions possibles afin que cette période de fête soit une véritable parenthèse de joie pour tous. Il était essentiel que le « vivre ensemble, » cette valeur que l'équipe municipale défend avec force, soit encore plus présent pendant les fêtes de fin d'année.

Avez-vous été dans l'obligation d'adapter tous ces événements au contexte sanitaire ?

Avant de pouvoir organiser une animation, nous avons dû vérifier auprès de la Préfecture de Seine-et-Marne quelles étaient les contraintes auxquelles nous étions soumis. Par exemple, même si le lancement des illuminations se déroulait à l'extérieur, la Préfecture nous a demandé de restreindre son accès aux personnes ayant un pass sanitaire. En ce qui concerne le déjeuner spectacle des aînés, Servais YAHOUÉDÉOU, élu délégué aux Seniors a eu l'autorisation du Préfet pour maintenir cet événement car nous avons pris des mesures particulières pour répondre aux contraintes sanitaires. Mais, grâce à l'expertise et la réactivité des services municipaux, nous avons pu organiser toutes ces animations de Noël dans les meilleures conditions et pour le plus grand plaisir de tous les participants. J'en profite pour remercier les services municipaux, les prestataires, les partenaires économiques et les associations qui ont contribué au succès de ces animations de Noël!

Un Serris illuminé

Mercredi 1^{er} décembre, la Ville de Serris organisait le traditionnel lancement des illuminations de Noël ! Après une pause forcée l'an dernier en raison du contexte sanitaire, ce fut un réel plaisir de retrouver cet événement lancé pour la première fois en 2014. Un public très nombreux est venu assister aux déambulations des échassiers et de la fanfare lumineuse, écouter la chorale « Les Enchanteurs » et surtout assister au très beau feu d'artifice tiré du toit de l'Hôtel de Ville.

Philippe DESCROUET, Maire de Serris et Président de Val d'Europe agglomération, accompagné d'Emma ABREU, Conseillère départementale, de Daniel CHEVALIER, Maire de Villeneuve le Comte, des élus du Conseil Municipal, des membres des Conseils Municipaux des Enfants et des Jeunes, des partenaires de la commune et du Père Noël ont lancé les illuminations qui subliment les rues et places de la ville en cette période de fin d'année.

Le Comité des Fêtes de Serris était là pour servir chocolat chaud, vin chaud et gâteaux tandis que la Ville a offert un ballotin de chocolat à chaque enfant.

Merci aux partenaires économiques qui participent grandement au financement de cet événement qui marque le début des animations de Noël à Serris.

.....
▼ La chorale « Les Enchanteurs »
.....





■ Participation au financement du feu d'artifice, cadeaux pour le concours des illuminations, lots pour la tombola: merci aux partenaires qui accompagnent la Ville tous les ans dans la réalisation de ces événements de Noël.

Merci à nos partenaires



▼ Les membres du CME et du CMJ ont participé à cette manifestation





Le marché de Noël de Saria

Le samedi 11 décembre, les animations Noël à Serris continuaient avec le Marché de Noël de Saria.



Plus de photos
www.serris.fr
 [Ville.de.Serris](https://www.facebook.com/Ville.de.Serris)

Le samedi 11 décembre, plus de 600 personnes se sont rendues au traditionnel Marché de Noël de Saria pour profiter des stands de Noël, de la buvette du Comité des Fêtes, des crêpes du nouveau restaurant Chez Milen, du manège et des animations offertes par la Ville comme la promenade en calèche, la décoration de boules de Noël ou des photos avec

le Père Noël réalisées par Image'in Serris et imprimées gratuitement par Copycat Store.

Le marché de Saria s'est achevé par la tombola de jouets offerts par la Grande Récré et animé par Philippe DESCROUET, Maire de Serris et Président de Val d'Europe Agglomération et Franck BROLLIER, son Adjoint à l'Animation et le Père Noël.



— APRÈS-MIDI JEUX

Le samedi 7 décembre au gymnase Éric Tabarly accueillait l'après-midi jeux. À cette occasion, les enfants de 3 à 11 ans ont pu profiter librement des structures gonflables, des jeux en bois et des ateliers « loisirs créatifs » mis à disposition par la Ville de Serris et encadrés par les animateurs municipaux.



— LECTURES DE CONTES

Le samedi 7 décembre, l'Hôtel de Ville a accueilli Laëtitia BLOUD pour une lecture de contes de Noël; un moment magique pour les enfants et leurs parents.



— HAUT LES NAINS!

Dimanche 19 décembre, la Ferme Des Communes était à l'heure des contes avec « Hauts les nains »!

Petits et grands ont pu se régaler les yeux et les oreilles avec de savoureux jeux de scène et de lumières avant de profiter du goûter offert par la ville en fin de spectacle.



Repas de fin d'année des seniors

■ Dimanche 12 décembre, les Seniors étaient conviés au traditionnel déjeuner spectacle de fin d'année offert par la Ville.

Près de 150 seniors ont pu profiter du repas et du spectacle de mentalisme et d'illusion donné par un magicien mais aussi par ses perroquets. Les seniors ont également reçu la visite de Denise « Incontrôlable », la célèbre artiste du secteur qui est venue apporter sa touche d'humour et sa bonne humeur à ce repas convivial.



Servais YAHOUEDEOU

Conseiller municipal délégué aux Seniors et aux liens intergénérationnels

» **Ce fut un réel plaisir de pouvoir organiser ces deux événements qui comptent pour nos seniors, et pour la Ville. Deux beaux moments d'échange et de convivialité entre les aînés mais aussi avec les élus. »**

Colis gourmand

■ Samedi 11 décembre, Philippe DESCROUET, Maire de Serris et Président de Val d'Europe agglomération et Servais YAHOUEDEOU, Conseiller municipal délégué aux seniors et aux liens intergénérationnels avaient convié les aînés de 65 et plus à venir retirer le traditionnel coffret gourmand. Tout l'après-midi, les élus de la ville se sont relayés pour accueillir les seniors et échanger avec eux pendant ce moment toujours convivial.





Illuminer Serris

— Mercredi 15 décembre, Véronique HORTENSE, Adjointe au Maire et Martine GUILHEM, conseillère municipale ont récompensé les participants au concours des illuminations de Noël de Serris. Les participants inscrits dans trois catégories (maison particulière avec jardin, maison particulière sans jardin et immeubles collectifs) ont reçu en fonction de leur

classement, des bons d'achat à Truffaut, des brunchs à l'Hôtel Elysée et un assortiment de produits de la région.

Félicitations aux vainqueurs de chaque catégorie et merci à tous les participants qui contribuent à embellir notre commune et à apporter de la magie pour Noël.

Merci à L'Hôtel l'Elysée Val d'Europe pour le partenariat



Noël au marché

— Le dimanche 19 décembre, le Père Noël avait fait le déplacement pour distribuer friandises et bons d'achat aux enfants lors du marché dominical de Serris. En plus des commerçants habituels, le Comité des Fêtes de Serris ainsi que plusieurs stands étaient installés pour ravir les papilles des visiteurs.



Plus de photos
www.serris.fr
[f Ville.de.Serris](https://www.facebook.com/Ville.de.Serris)



Une seconde clinique vétérinaire à Serris

Le 11 décembre dernier, a eu lieu l'inauguration de la nouvelle clinique vétérinaire installée à Serris : la clinique vétérinaire du Val d'Europe. Elle vient compléter l'offre proposée par la clinique LEMAIRE-LE BESNERAIS/LEVACHER située dans le Bourg.

Située cours du Danube, la clinique du Val d'Europe a ouvert le 1^{er} novembre 2021. Elle propose sur 800 m², une vaste salle d'attente pouvant accueillir dans des espaces séparés chiens, chats et nouveaux animaux de compagnie (NAC) quatre salles de consultation, une salle d'urgence et quatre blocs opératoires. Les locaux disposent également d'un chenil, d'une chatterie et d'une troisième salle pour héberger les NAC. La clinique du Val d'Europe dispose d'une salle de visite pour les animaux qui doivent être soignés plusieurs jours, une première en Île de France.

La clinique propose un service complet pour les animaux : consultations, urgences, scanner, échographie, laboratoire d'analyse, thérapie laser, etc. La structure est ouverte 7J/7 de 8 heures à 20 heures. Un service de nuit devrait être ouvert prochainement. Un parking sous terrain est également à disposition.

CLINIQUE VÉTÉRINAIRE DU VAL D'EUROPE

16 cours du Danube - 77700 Serris

0185 74 34 34

veterinairevaldeurope@gmail.com

www.veterinaire-valdeurope.fr



Ils ont choisi Serris pour s'implanter

CHEZ MILEN



Restaurant

Burgers gourmands et crêpes traditionnelles

Adresse: 14 avenue de Saria - 77700 Serris

Horaires: Lundi: 11h 30-14 h 30
Mardi au jeudi: 11 h 30-14 h 30
et 19 h 00-22 h 00.
Vendredi/samedi: 11h 30-14 h 30
et 19 h 00-22 h 30.

Tél.: 0160 43 90 52

Facebook: [chezmilen](#)

Instagram: [chez_milen](#)

VISUAL SERRIS



Optique et audition

Visual Serris vous accueille dans ses nouveaux locaux de 180 m² avec notamment une atelier de découpe de verres, une salle d'audiologie, une de vérification visuelle et une vaste surface de vente optique dont un espace dédié aux enfants.

Adresse: 14 avenue de Saria - 77700 Serris

Horaires: Mardi au vendredi: 10 h 00-13 h 00
et 14 h 00-19 h 00
Samedi: 10 h 00-13 h 00 et 14 h 00-18 h 00

Tél.: 09 82 22 54 86

E-Mail: serris@visual.fr

Site: www.opticien-visual-serris.fr

Prise de RDV: www.rdv360.com/visual-serris1



UNE CLINIQUE VÉTÉRAIRE DEPUIS 18 ANS DANS LE BOURG DE SERRIS

La commune disposait déjà d'une autre clinique vétérinaire dans le Bourg de Serris. En activité depuis 18 ans, la clinique vétérinaire des Docteurs Élodie LEVACHER et Ariane LEMAIRE-LE BESNERAIS vous accueille du lundi au vendredi de 9 heures à 19 heures, et le samedi de 9 heures à 15 heures. Vous pouvez prendre rendez-vous en ligne via le site internet de la clinique pour les consultations et les chirurgies ou passer directement pour un conseil. La clinique comporte une chatterie, un chenil, une salle de soins, un bloc de chirurgie, un laboratoire, une salle de radiologie, des salles de consultation ainsi qu'un espace nutrition.

CLINIQUE VÉTÉRAIRE LEMAIRE-LE BESNERAIS/LEVACHER

2 avenue Christian Doppler - 77700 Serris

0160 43 02 84

cliniqueveterinaireserris@gmail.com

www.veterinaireserris.com

Suivez les sur Instagram: [@vetoserris](#)



Une nouvelle aire de jeux square des Tournesols

**Dans le cadre du programme de renouvellement des jeux extérieurs,
une des deux structures de jeux du square des Tournesols va être remplacée.**

Situé, rue Émile Cloud, à côté du cimetière et de la maison des Tournesols, le square des Tournesols propose deux aires de jeux ainsi que des jeux à ressort. Une des deux structures, la plus grande, acquise en 1993, est devenue vétuste. Malgré les dépenses engagées par la commune les années précédentes pour la maintenir en état, le sol souple s'est désagrégé. Une réfection totale est nécessaire pour respecter les normes d'amortissement. Suite au rapport du bureau de contrôle, les services techniques ont décidé de fermer cette structure.

Pour que les enfants puissent toujours profiter de ce parc très apprécié notamment des assistants maternels, les élus de Serris ont décidé d'acquérir une nouvelle aire de jeux plus moderne en lieu et place de celle fermée et en complément de celle déjà en place. Cette nouvelle structure proposera notamment un bateau pour les 2-8 ans, un « ensemble demi-sphères » pour les enfants de plus de 3 ans, un

jeu à ressort « assis/debout » pour les 4-14 ans, et deux autres jeux à ressort pour les enfants de plus de 2 ans et un sol souple rose et violet qui devrait certainement plaire aux enfants de la commune.

Les travaux d'installation débuteront aux beaux jours pour pouvoir poser le sol souple dans les meilleures conditions et devraient s'achever avant la fin du premier semestre 2022.

Cette nouvelle aire de jeux a été acquise auprès de Récré'Action, un acteur majeur dans l'aménagement et la maintenance d'aires de jeux, d'espaces sportifs et des sols de sécurité. Cette entreprise, qui compte 15 agences, connaît très bien la commune, son siège social étant implanté à Serris.

68 133 €

COÛT DE CETTE AIRE DE JEUX



Le Guichet Unique d'Autorisation d'Urbanisme simplifie les démarches

Depuis le premier janvier 2022, les particuliers et les professionnels peuvent déposer leurs demandes d'autorisation d'urbanisme en ligne via une plateforme numérique accessible depuis le site web de la commune où sont envisagés les travaux.

Cette plateforme permet de saisir une demande, de déposer l'ensemble des pièces ainsi que de suivre l'instruction d'un dossier à tout moment. Finis les multiples exemplaires et les envois de plis en recommandé avec accusé de réception!

Quelles sont les demandes d'autorisation d'urbanisme concernées ?

Les certificats d'urbanisme, les déclarations préalables, les permis de construire, les permis d'aménager, les permis de démolir et les déclarations d'intention d'aliéner.

Attention, les permis de construire concernés par des Établissements Recevant du Public ne peuvent pas faire l'objet d'un dépôt par voie électronique.

Comment déposer une demande ?

1. Se connecter au guichet depuis le site web de la commune où sont envisagés les travaux.
2. Créer un compte via l'onglet « Connexion ».
3. S'informer sur la réglementation. Toutes les informations s'affichent même hors connexion.
4. Saisir sa demande en se laissant guider tout au long de la constitution du dossier.
5. Sauvegarder ou transmettre.
6. Suivre sa demande d'urbanisme.

Pour accéder au GNAU de Serris :

www.serris.fr/toutes-mes-demarches/urbanisme

L'utilisation de ce service dématérialisé n'est pas obligatoire. Les services urbanisme maintiennent à l'identique leur accompagnement et le suivi des demandes papier avec les mêmes délais légaux de traitement.

PLANNING PRÉVISIONNEL DE LIVRAISON DES FUTURS PROGRAMMES

2022

1^{er} semestre

LES COTTAGES D'AMILLY 



LA FERME DES CÉLESTINS 



2^e semestre

LE FAUBOURG 



AU FAUBOURG DU TEMPLE 



PARC SPIRIT 



FOYER RÉMOIS 





Rollers, trottinettes, gyropodes... : les règles à respecter !

Trottinettes électriques, monoroues, gyropodes, hoverboards : les nouveaux engins de déplacement personnel motorisés (EDPM), comme les utilisateurs de vélo, roller ou skateboard doivent appliquer les règles du Code de la route qui garantissent leur sécurité et celle des autres.

ENGINS SANS MOTEUR

Sont considérées comme des piétons usant d'un autre moyen de déplacement les personnes en :

- rollers ou patins à roulettes ;
- skateboards ou planches à roulettes ;
- trottinettes sans moteur ;
- vélos utilisés par les enfants de moins de huit ans ;
- fauteuils roulants, y compris avec moteur (à faible vitesse).

Par ailleurs, les personnes qui conduisent à la main un cycle ou un cyclomoteur sont assimilés à des piétons.

Les règles à respecter

Étant considéré comme piéton, les utilisateurs de ces moyens de locomotion doivent emprunter les trottoirs. Ils doivent respecter les obligations des personnes qui marchent sur la voie publique. Par exemple, une personne en roller doit respecter les feux tricolores pour traverser la voie et emprunter les passages piétons.

Les vélos quant à eux doivent circuler sur la chaussée ou sur la piste cyclable (s'il y en a une).



SÉCURITÉ ROUTIÈRE VIVRE, ENSEMBLE

ÉQUIPEMENTS À TROTINETTE ÉLECTRIQUE

OBLIGATOIRES
RECOMMANDÉS

VÊTEMENT RÉFLÉCHISSANT OBLIGATOIRE LA NUIT OU SI LA VISIBILITÉ EST RÉDUITE, RECOMMANDÉ LE RESTE DU TEMPS

CASQUE

AVERTISSEUR SONORE

SYSTÈME DE FREINAGE

CATADIOPRES ARRIÈRE ET LATÉRAUX

FEUX DE POSITION AVANT ET ARRIÈRE

1 PERSONNE

12 ANS MINIMUM

CASQUE AUDIO INTERDIT

TROTTOIRS INTERDITS

VITESSE DU VÉHICULE LIMITÉE À 25 KM/H (PAR CONSTRUCTION OU PAR BRIDAGE)

ENGIN MOTORISÉ

En revanche, **les engins de déplacement personnels motorisés** (trottinettes électriques, hoverboard, monoroue, etc.) ou les engins homologués, équipés d'un siège et capable de dépasser les 6 km/h ne sont pas assimilés à des piétons et **doivent donc circuler sur la piste cyclable lorsqu'elle existe.**

En l'absence de pistes cyclables, ils peuvent circuler :

- sur les routes dont la vitesse maximale autorisée est de 50 km/h,
- sur les aires piétonnes : zone située en agglomération et réservée à la circulation des piétons, à condition de rouler à une allure modérée (6 km/h) et de ne pas gêner les piétons.

Les règles à respecter

- La conduite est **interdite à toute personne de moins de 12 ans**
- Il est interdit de conduire après avoir été sous l'**influence de l'alcool ou après usage de stupéfiants.**
- Le **transport de passagers est interdit**
- L'**usage d'écouteurs ou d'un téléphone est interdit**

- L'assurance d'un engin de déplacement personnel motorisé est obligatoire.
- Les engins de déplacement personnel motorisés ne peuvent pas circuler sur le trottoir sauf s'ils sont tenus à la main.
- En agglomération, les usagers d'engins de déplacement personnel motorisés doivent circuler sur les pistes et bandes cyclables lorsqu'il y en a. Si ce n'est pas le cas, **les usagers peuvent circuler sur les routes dont la vitesse maximale autorisée est inférieure ou égale à 50 km/h.**
- Hors agglomération, les EDPM peuvent circuler uniquement sur les voies vertes et les pistes cyclables.
- Les EDPM peuvent être garés sur le trottoir sans gêner la circulation des piétons ou nuire à leur sécurité.

Sanctions

Si vous ne respectez pas ces règles, des sanctions sont prévues. Quelques exemples : transporter un passager : amende de 35 € d'amende, débrider un engin : 135 €, non-port de gilet réfléchissant lorsque les conditions le nécessitent : 35 €.

Source : www.securite-routiere.gouv.fr

Bienvenue aux nouveaux élus



Morgan
WESDLOSKI

Conseillère municipale
en remplacement
de Martine WITTON,
démissionnaire.



Yann ROSET

Conseiller municipal
en remplacement
de Rodia TÉTÉ
démissionnaire.



Véronique
HORTENSE

■ été élue Adjointe au
Maire en remplacement
de Martine WITTON.

Expression politique

Conformément aux dispositions de la loi du 27 février 2002 dite de "démocratie de proximité", "Le Serrisien" ouvre ses colonnes à l'opposition municipale. Ces tribunes sont publiées sous leur seule responsabilité.

CONTINUONS ENSEMBLE POUR SERRIS (MAJORITÉ)

Durant deux ans, nous avons dû appliquer la distanciation, adapter nos modes de vie et de travail, pratiquer avec intermittence nos loisirs, apprécier le plaisir de nous retrouver quand nous le pouvons comme lors des cérémonies patriotiques, le salon de la gastronomie, les festivités de Noël, le repas des aînés, les réunions de quartier... Malgré cela, nous réalisons ou avançons sur les travaux majeurs de notre programme.

Bonne nouvelle concernant le parc urbain, sa livraison est prévue pour le dernier trimestre 2022 et s'étendra sur 13 hectares bénéficiant de trois espaces de jeux: l'aire de jeu pour enfants, le Flow Park et un espace de jeu clôturé. En parallèle, l'aire de jeu du square des Tournesols va également être rénovée pour le bonheur des petits Serrisiens et de leurs parents.

D'autres projets progressent dans leur conception et trouveront un début de réalisation en 2022. Serris demeure une ville dynamique, attrayante pour son urbanité moderne et son charme d'une ville à la campagne. Sa croissance démographique se poursuit, l'immobilier est prisé. De nouvelles entreprises, artisans, commerçants se créent ou se développent. Tous nos vœux de réussite à ceux qui entreprennent.

Bienvenue aux nouveaux Serrisiens, nous avons mesuré leur enthousiasme lors de l'accueil des nouveaux habitants dernièrement. Ils ont fait le bon choix. Avec ce nouveau Serrisien, vous constaterez qu'aucune classe d'âge n'est oubliée. C'est ce qui fait la richesse et la convivialité de Serris.

VIVONS SERRIS AUTREMENT (MINORITÉ)

Depuis 2016 Serris a mis en place la vidéoprotection, les images capturées par les caméras sont transmises et enregistrées au poste de police. Fort de cette installation la ville a vu un autre intérêt à l'utilisation de ces caméras: la vidéo-verbalisation. Elle s'appuie sur les dispositifs de vidéosurveillance installés dans l'espace public et permet de sanctionner à distance une infraction au Code de la route. Oui pour un système qui assure la tranquillité des habitants. Non à une utilisation abusive. Ce dispositif est-il mis en place pour sanctionner des comportements déviants ou renflouer les caisses? Quid de la durée de conservation des données personnelles. Soyons vigilants à ces questions.

Nancy ETINA, n.etina@serris.fr

2022: soyons responsables pour la suite!

Malgré cette période de débats avant tout nationaux, utilisons un mot étranger à la mode: « to care ». En effet, prenons SOIN de nous.

Des vôtres, sans vous oublier vous-même, en cette époque où même le mot « positif » est parfois synonyme de mauvaise nouvelle!

Des personnes fragilisées, âgées, malades...

De ceux qui organisent au mieux la vie dans les écoles, les établissements de soin, les associations, et plus largement de toute notre vie et notre ville. Prenons soin de revenir à la Terre, à la réalité humaine et à sa diversité. Prenons le temps de rassembler les actions qui permettront de faire de 2022 une « bonne année ». En tout cas, meilleure. Julien DEGLIAME

■ Directeur de la publication: Philippe DESCROUET, Maire de Serris.

Secrétariat de rédaction: Service Communication: Nicolas HUMBERT, Katell HELLEGOUARCH.

Photos: Service Communication, Créa Photo. Conception graphique: Service Communication.

Tirage: 5 000 ex. Dépôt légal: 1^{er} trimestre 2022.

Impression: Gestion Graphic. Imprimé sur du papier norme PEFC, Certification Label Imprim'Vert.

« ME SENTIR ENTOURÉE ET RASSURÉE,
C'EST AUSSI ÇA, VIVRE L'ESPRIT LIBRE »

Maryse,
institutrice à la retraite

DOMITYS SAS au c^o de 2000000€ - RCS Paris B488701434 - Doc. et photos (© C. Malissen) non contractuels - 01/22

DOMITYS, LE CADRE IDÉAL POUR VIVRE SEREINEMENT LA VIE QUE VOUS AIMEZ

VOTRE APPARTEMENT

Du studio au 3 pièces
Avec vos meubles

BIEN ENTOURÉ ET RASSURÉ

Une équipe 24h/24, 7j/7
Dans une résidence sécurisée

BIEN ACCOMPAGNÉ

Une restauration de qualité
Un large programme d'activités

VOTRE RÉSIDENCE SERVICES SENIORS

PRÈS DE CHEZ VOUS

VENEZ VISITER

VOTRE FUTUR APPARTEMENT
ET ESTIMER VOTRE LOYER

Tout est mis en place pour vous recevoir dans le respect des mesures sanitaires

RÉSIDENCE SARIA
37 COURS DU DANUBE

SERRIS

01 88 58 00 00 ou domitys.fr



DOMITYS
vivre l'esprit libre

/ À L’AFFICHE



DU 7 AU 19 MARS

EXPOSITION FEMMES LA MOITIÉ DU MONDE

Hôtel de Ville de Serris

Dans le cadre de la Journée Internationale pour les Droits des Femmes.

Aux horaires d'ouverture de l'Hôtel de Ville. Vernissage le 8 mars 2022 à 19 h 00 en présence d'un guide conférencier. Entrée libre.

SAM. 9 MARS, 21 H 00

ARNAUD DUCRET THAT'S LIFE

Ferme des Communes

Théâtre - Tout public

SPECTACLE COMPLET

www.fermedescommunes.fr

10 ET 22 MARS

COLLECTE DES ORDURES EXTRA-MÉNAGÈRES

Centre urbain: jeudi 10 mars

Bourg de Serris: mardi 22 mars



SAM. 12 MARS, 21 H 00

LES CACHOTTIERS

Ferme des Communes

Théâtre - Tout public

Tarifs: 29 € / 23 €

www.fermedescommunes.fr

LUN. 28 MARS, 20 H 00

CONSEIL MUNICIPAL

Hôtel de Ville

DIM. 3 AVRIL, 16 H 00

C'EST MOI LE PLUS FORT

Ferme des Communes

Théâtre - Tout public

Tarifs: 29 € / 23 €

www.fermedescommunes.fr

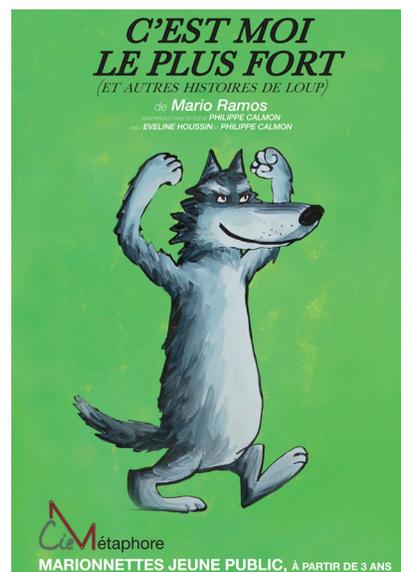
14 ET 16 AVRIL

TIBY HANDBALL

Gymnase Olympe de Gougues

Informations et billetterie:

www.tiby-handball.com/fr



DIM. 10 ET 24 AVRIL,

8 H 00-19 H 00

ÉLECTIONS PRÉSIDENTIELLES

Bureaux de vote

SAM. 16 AVRIL, 21 H 00

COUPABLES

Ferme des Communes

Théâtre - Tout public

Tarifs: 29 € / 23 €

www.fermedescommunes.fr

DIM. 17 AVRIL, 9 H 00-12 H 00

CHASSE AUX ŒUFS

0-3 ans: jardin de l'Hôtel de Ville

3-11 ans: parc du centre urbain

DIM. 8 MAI, 15 H 00

CÉRÉMONIE DU 8 MAI

Monument aux Morts
puis Hôtel de Ville

Dépôt de gerbes. Personnes en tenue d'époque. Cornemuses.

Animations organisées en fonction des contraintes sanitaires (masque, pass vaccinal, etc.) demandées à la date de l'événement.

Tous les événements de la Ville

sur www.serris.fr et sur notre page Facebook officielle VilleDeSerris